

## Au sommaire :

- Le mot du maire
- Le PLU
- Les Voisins Vigilants
- État-civil
- Agenda

## \*Journal d'Actualité et d'Informations Municipales

N° 12 - Mai 2013

# NUMÉRO SPÉCIAL P.L.U.

## Propos du maire



Le Conseil municipal vient de décider de relancer la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec comme objectif de finaliser ce document avant la fin de la présente mandature.

Les mois qui nous séparent de cette échéance seront donc mis à profit pour définir ensemble les grandes orientations du développement de notre village.

Ce bulletin spécial présente le cadre dans lequel doit s'inscrire notre réflexion et précise les différentes étapes de la procédure.

Je sais que, pour un certain nombre d'entre vous, l'intérêt de l'exercice réside dans l'emplacement des nouvelles zones qui seront ouvertes à l'urbanisation et, plus précisément, de la réponse à la question « mes parcelles seront-elles rendues constructibles ? ».

Face à ces motivations individuelles, je tiens à préciser que la démarche du Conseil municipal sera d'analyser les objectifs à atteindre et les moyens dont dispose la commune pour y parvenir. Ces objectifs et ces moyens seront présentés et débattus publiquement et le projet qui en résultera devra correspondre à l'intérêt général, et non aux intérêts individuels de tel ou tel.

Dessiner ensemble l'avenir de notre village, tel est l'enjeu qui devrait nous réunir et je suis convaincu de pouvoir compter sur la contribution constructive de la majorité d'entre vous.

Guy Lamadie

## Etat-civil

### Naissances

Sacha ROSSENBLATT, le 27 Décembre.  
Luka LEVREY, le 7 Mars.  
Victor BRICAULT, le 24 Mars.

Bienvenue aux nouveaux-nés et félicitations à leurs parents.

### Décès

Pierre PARAYRE, le 5 Décembre, à l'âge de 94 ans.  
Françoise CAUSADIAS, née ALCOUFFE, le 14 Janvier, à l'âge de 63 ans.  
René SULPICE, le 18 Janvier, à l'âge de 82 ans.  
Henri FADAT, le 26 Février, à l'âge de 68 ans.  
Guy TSITSICHVILI, le 27 Mars, à l'âge de 77 ans.

Nos pensées et nos sincères condoléances vont aux familles.

## Agenda

|             |                                                                                                                               |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 30 mai      | AG de l'association Hello                                                                                                     |
| 6-9 juin    | Fête votive d'Aujargues (voir programme détaillé en page 6)                                                                   |
| 20 juin     | Réunion publique et bilan de la concertation                                                                                  |
| 6-7 juillet | Festival Country sur Aujargues<br>Nota : des bénévoles sont demandés pour aider à l'organisation; contacter le 06 38 43 67 35 |

Publication "J'Aim\* Aujargues"

Comité de rédaction: Guy Lamadie, Nathalie Fadat, Denis Méjean.

Réalisation / Mise en page: Denis Méjean

## Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

### La nouvelle superficie à ouvrir à l'urbanisation

*[un cadre fixé par les préconisations du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.)]*

Notre futur PLU devra respecter un certain nombre de préconisations, fixées par le S.C.O.T. :

- une évolution maîtrisée de l'augmentation de la population de notre commune, fixée à 1,4 % par an. Cela signifie que, pour les 10 années à venir, la population d'Aujargues devra, au maximum, augmenter de quelque 142 habitants, pour atteindre 1 000 habitants en 2023.
- à raison de 2,5 habitants, en moyenne, par logement, c'est donc 57 logements supplémentaires qu'il convient de prévoir.
- un tiers, au moins, de ces nouvelles habitations (soit 19 habitations) devra être implanté sur des parcelles déjà incluses dans les zones constructibles du Plan d'Occupation du Sol (POS) actuel.
- les deux tiers restants, soit environ 38 habitations, devront être implantés sur de nouveaux espaces à ouvrir et à raison de 20 habitations à l'hectare.
- enfin, parmi ces 38 habitations, 16 devront correspondre à des logements locatifs sociaux ou à des logements en accession abordable.

La combinaison de ces préconisations nous impose donc de prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'environ 2 nouveaux hectares au maximum.

### Quelle(s) zone(s) ouvrir ?

La prise en compte du risque d'inondation conduit à exclure toute urbanisation des zones de débordement des ruisseaux de Font Gaillarde et du Font de l'Aube (Corbières). La préservation des zones agricoles impose de fixer une limite à l'extension du village vers le nord. L'objectif de production de logements « abordables » invite à favoriser l'ouverture de zones dont la commune a la maîtrise

foncière.

Toutes ces considérations ont justifié la proposition du Conseil municipal d'envisager une extension sur la zone du Puech de Reboul.

### Le projet "Puech de Reboul"

A l'annonce d'une urbanisation prochaine de la zone du Puech de Reboul, certains se sont déjà prononcés contre la destruction d'un site boisé participant à la beauté de notre village.

D'autres ont souligné l'accroissement du ruissellement et du risque d'inondation. D'autres, enfin, ont assimilé « logements sociaux » et « délinquance ».

Pour excessives qu'elles soient, à ce stade, ces inquiétudes soulignent l'ampleur du défi qu'il nous appartient de relever.

Non ! l'aménagement du Puech de Reboul ne doit pas saccager un environnement naturel qui participe à la beauté paysagère de notre commune.

Non ! le risque d'inondation ne doit pas être accru, mais, au contraire, maîtrisé, au même titre que le risque de feu de forêt.

Non ! l'offre de logements abordables ne doit pas être synonyme de l'arrivée d'une population exogène indésirable, mais devra répondre à la demande des jeunes issus de notre village et qui souhaitent pouvoir accéder à leur propre logement, à un prix qui ne dépende pas de la seule spéculation immobilière.

Le document qu'il nous appartient d'élaborer, au cours de l'année 2013 (le PLU) ne définira pas dans le détail le projet d'aménagement qui ne sera élaboré qu'ultérieurement.

Ce projet d'aménagement fera l'objet d'études complémentaires et d'une large concertation, dans le but, précisément, de tenir compte de chacune de ces inquiétudes et de celles qui pourraient légitimement s'y ajouter.

La seule question qui se pose, à ce stade, est donc celle de savoir s'il est possible d'envisager une urbanisation partielle du Puech de Reboul, qui vienne compléter intelligemment l'urbanisation actuelle et

permettre le développement démographique souhaité.

C'est à cette question que le Conseil municipal a, dans sa grande majorité, répondu par l'affirmative.

La phase de concertation qui est désormais ouverte nous permettra de vérifier si cette réponse affirmative est partagée par le plus grand nombre d'entre vous.

---

### Le calendrier

---

La procédure d'élaboration du PLU impose de recueillir l'avis des différents services de l'Etat, de la Région et du Département regroupés sous la dénomination de « PPA ».

La vigilance de ces services s'exercera sur des aspects tels que la maîtrise de l'évolution

démographique, l'utilisation économe de l'espace, la préservation des espaces agricoles et des espaces naturels, la réduction des risques naturels, la prise en compte des objectifs de logements sociaux, la protection de la bio-diversité, le respect de l'identité architecturale et environnementale, l'adaptation des réseaux et du système de voirie, ...

L'équipe municipale est donc loin de se sentir seule, dans cet exercice, et pourra compter sur les avis et conseils de personnes d'expérience.

Quant aux habitants d'Aujargues, leurs avis seront recueillis, tant lors de la réunion publique prévue fin juin, que lors de l'enquête publique. Chacun pourra également consulter le dossier disponible en Mairie et consigner ses questions ou commentaires, dans le registre prévu à cet effet.

---

## Les bruits de voisinage

---

L'arrivée de la saison d'été et du beau temps (!) va conduire nombre d'entre nous à ouvrir les fenêtres et à vivre un peu plus à l'extérieur.

Il paraît, dès lors, d'autant plus nécessaire de rappeler les règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage (arrêté préfectoral n° 2008-193-7).

« Il est interdit, de jour comme de nuit, d'émettre, sans nécessité ou par défaut de précautions, des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par leur durée, leur répétition ou leur intensité ».

### S'agissant des détenteurs de chiens,

« Ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. L'usage de dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, de jour comme de nuit, pourra être prescrit par le maire ».

### S'agissant des adeptes du bricolage,

« L'utilisation d'appareils à moteur, pour le bricolage ou le jardinage est interdite, en dehors des horaires suivants :

- de 8 h 30 à 19 h 30, les jours ouvrés
- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les samedis

- de 10 h à 12 h, les dimanches et jours fériés.

### S'agissant des mélomanes,

« L'emploi de dispositifs de diffusion sonore, qu'ils soient fixes ou mobiles, est interdit sur la voie publique, à moins que ces appareils ne soient exclusivement utilisés avec des écouteurs »

« L'utilisation d'autoradio ne doit pas être audible à l'extérieur des véhicules, en cas d'arrêt prolongé ou de stationnement »

### S'agissant des férus de mécanique,

« Les réparations ou réglages de moteurs sont interdits sur la voie publique, à l'exception des opérations de courte durée permettant la remise en marche d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation »

### Enfin, il est rappelé que :

« L'implantation d'appareils de ventilation, d'extraction d'air, de réfrigération, ou de climatisation, sur la voie publique, ou sur une façade en limite de la voie publique, est soumise à autorisation municipale. ».

Si vous pensez que toutes ces interdictions sont bien contraignantes, demandez à votre voisin ce qu'il en pense !



La tendance observée en 2012 semble se poursuivre en 2013 puisque seul un cambriolage a été noté cette année. Le tableau ci-contre indique l'évolution perçue.

| Voie                                       | Nombre de cambriolages* |
|--------------------------------------------|-------------------------|
| Rue des Chênes verts                       | 5 tentatives - 0 camb.  |
| Rue des Aires                              | 4                       |
| Rue de la République                       | 3                       |
| Chemin de Fontanès                         | 2                       |
| Rue des Resclausades                       | 2                       |
| Avenue des Cévennes                        | 2                       |
| Rue du Temple                              | 1                       |
| Chemin des Oliviers                        | 1                       |
| * nombre cumulé sur les 4 dernières années |                         |

## Voisins Vigilants

| Relevés comparés                 | Années | Jan | Fev | Mar | Avr | Mai | Jui | Jul | Aug | Sep | Oct | Nov | Dec | Total |
|----------------------------------|--------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|
| Cambriolages                     | 2013   |     | 1   |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     | 1     |
|                                  | 2012   |     | 1   |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     | 1     |
|                                  | 2011   | 1   |     |     | 1   | 1   |     | 1   | 1   | 1   |     | 2   | 2   | 10    |
| Tentatives infructueuses         | 2013   |     |     | 1   | 1   | 1   |     |     |     |     |     |     |     | 3     |
|                                  | 2012   |     | 1   |     |     |     |     | 1   |     |     |     |     |     | 2     |
|                                  | 2011   |     |     |     |     |     |     |     |     |     |     | 1   | 2   | 3     |
| Comportements suspects           | 2013   | 3   | 1   | 3   | 3   | 2   |     |     |     |     |     |     |     | 12    |
|                                  | 2012   | 1   | 2   | 3   | 2   | 0   | 1   | 1   |     | 1   | 4   | 2   | 3   | 20    |
|                                  | 2011   | 1   |     |     | 4   | 5   |     | 2   | 1   | 2   | 3   | 4   | 1   | 23    |
| Incivilités                      | 2013   | 3   | 1   |     | 2   | 1   |     |     |     |     |     |     |     | 7     |
| Adhésions nouvelles              | 2013   | 3   | 1   | 2   |     |     |     |     |     |     |     |     |     | 6     |
|                                  | 2012   |     |     | 2   |     | 1   | 1   |     | 2   | 1   | 3   | 2   | 3   | 15    |
| opération "Vacances Tranquilles" | 2013   |     |     | 1   | 4   | 1   |     |     |     |     |     |     |     | 6     |
|                                  | 2012   |     |     | 1   | 1   |     | 3   | 3   | 5   | 1   | 1   |     |     | 15    |

Il est apparu intéressant de faire parler les statistiques des dernières années pour identifier les voies les plus sensibles du village, à savoir celles qui ont été le plus souvent prises pour cible par les cambrioleurs.

Les rues situées en périphérie nord de la commune

sont, semble-t-il, les plus vulnérables.

Si vous souhaitez rejoindre l'organisation, faites-vous connaître par email à [voisins.vigilants@me.com](mailto:voisins.vigilants@me.com) ou par téléphone au 06 07 66 62 25.

## Programme de la Fête votive 2013

### Jeudi 6 juin

- 19h00 Apéritif dansant avec l'orchestre du village
- 20h00 Brasucade géante (barquette 5 €)
- 22h00 Soirée dansante avec l'orchestre du village

### Vendredi 7 juin

- 15h00 Concours de boules (50 € + fp)
- 18h30 Abrivado-bandido avec 10 Taureaux de la manade La Vistrinque
- 19h00 Apéritif
- 21h30 Abrivado-bandido avec 10 Taureaux de la manade La Vistrinque
- 22h00 OLE BODEGA by CASSOU, act 1

### Samedi 8 juin

- 11h30 Abrivado-bandido, manade VIDAL
- 12h00 Gros Apéro-Mousse by Cassou & D Mencil

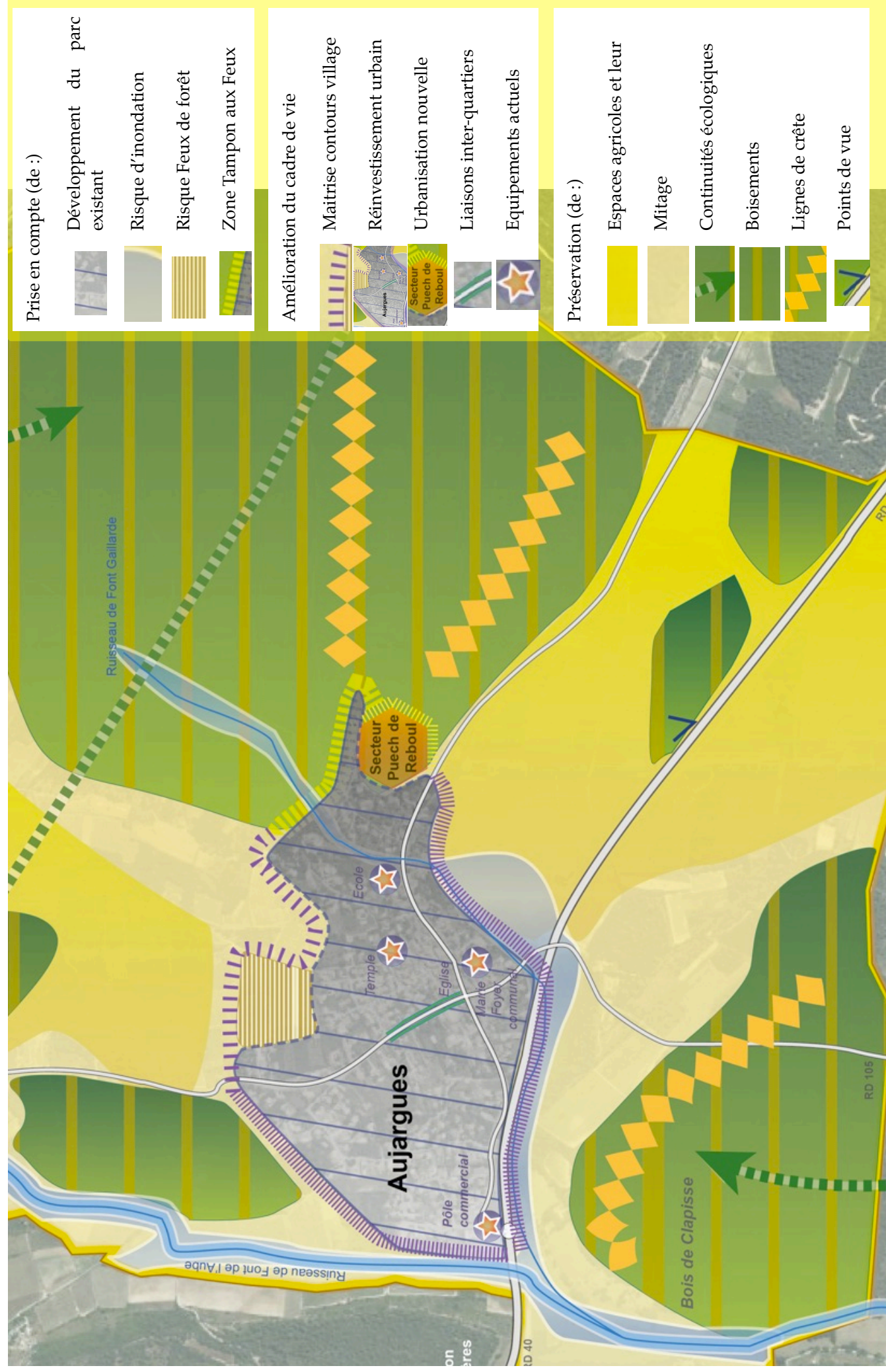
- 15h30 Concours de boules (50 € + fp)
- 18h30 Festival d'abrivado-bandido, manades VIDAL et RAMBIER
- 19h00 Apéritif
- 21h30 Festival d'abrivado-bandido, manades VIDAL et RAMBIER
- 22h00 OLE BODEGA by CASSOU, act 2

### Dimanche 9 juin

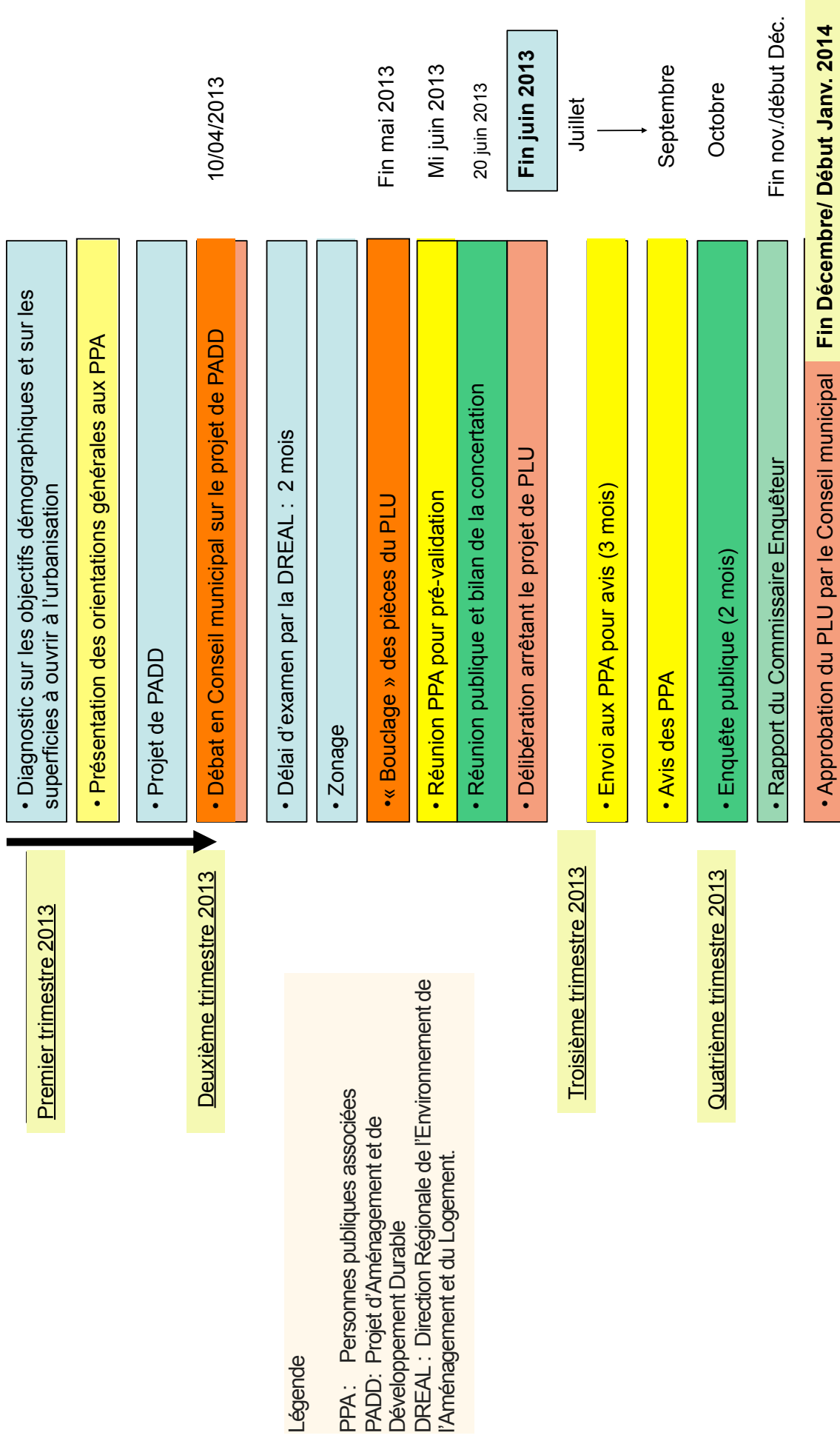
- 10h00 Déjeuner au prés avec la manade CHABALLIER
- 11h00 Départ de la LONGUE, manade CHABALLIER
- 12h00 Apéro "Les PIEDS dans L'EAU"
- 18h30 Abrivado-bandido, manade CHABALLIER
- 19h00 Apéritif à la mode AUJARGUOISE



## Représentation graphique du PLU



# CALENDRIER D'ELABORATION DU PLU



## Légende

PPA : Personnes publiques associées

PADD: Projet d'Aménagement et de Développement Durable

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.